

Bureau du 28 octobre 2002

Décision n° B-2002-0954

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartiers sud - Création d'une voie nouvelle pour la desserte des nouveaux équipements publics**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La présente décision au Bureau concerne la réalisation de la rue de desserte des équipements publics des quartiers sud à Vaulx en Velin pour un montant total de 220 280 € TTC.

Dans le cadre de la politique de la ville, la Commune a décidé de renforcer les équipements publics dans le sud de son territoire par la construction d'un centre social et d'une bibliothèque.

La localisation de ces équipements près de la mairie annexe permet de conforter le cœur des quartiers sud de Vaulx en Velin, proche du lieu historique des grandes et petites cités Tase, de l'ex-usine de Rhône-Poulenc du petit pôle commercial de la rue Roger Salengro.

Le centre social et la bibliothèque ont été inaugurés en mai 2002.

L'implantation de ces nouveaux équipements nécessite la création d'une voie nouvelle qui desservirait depuis l'avenue Roger Salengro, le centre social, la bibliothèque, la mairie annexe ainsi que la future maison du Département.

Le coût global de cette opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine est évalué à 358 929,77 € HT, soit 429 280 € TTC. Il comprend :

- les frais d'acquisition et de libération des terrains d'assiette	209 000 € TTC,
- les honoraires de maîtrise d'œuvre	17 280 € TTC,
- le coût prévisionnel des travaux	203 000 € TTC.

Concernant le foncier, une recette de 93 298,80 € est prévue correspondant à la revente à l'Opac du Rhône du surplus de la parcelle hors de l'emprise de la voie nouvelle.

Les travaux étant réalisés dans le cadre du grand projet de ville de Vaulx en Velin, ils feront l'objet d'une participation financière de l'Etat pour un montant de 84 866 €.

La commune de Vaulx en Velin réalisera en maîtrise d'ouvrage directe l'éclairage public de l'ensemble des espaces aménagés, pour un montant de 42 218 € TTC.

La phase foncière du projet a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 209 000 € en dépenses et de 93 298,80 € en recettes.

Il s'agit maintenant de prévoir l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme correspondant aux travaux, soit un montant de 220 280 € en dépenses et de 84 866 € en recettes, à mobiliser en crédits de paiement sur les exercices 2003 et 2004.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu l'avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 9 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa décision n° B-2002-0505 en date du 15 avril 2002 ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0444 et 2002-0523 en date des 4 février et 18 mars 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement des travaux de réalisation d'une voie de desserte des nouveaux équipements publics des quartiers sud dans la commune de Vaulx en Velin pour un coût total prévisionnel de 220 280 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter la subvention de 84 866 € prévue auprès de l'Etat.

3° - L'autorisation de programme partielle individualisée les 18 mars et 15 avril 2002 pour l'opération de création de cette rue de desserte n° 0618 est révisée pour un montant supplémentaire de 220 280 € en dépenses et de 84 866 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- en dépenses : 220 280 € en 2003,
- en recettes : 54 866 € en 2003 et 30 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,